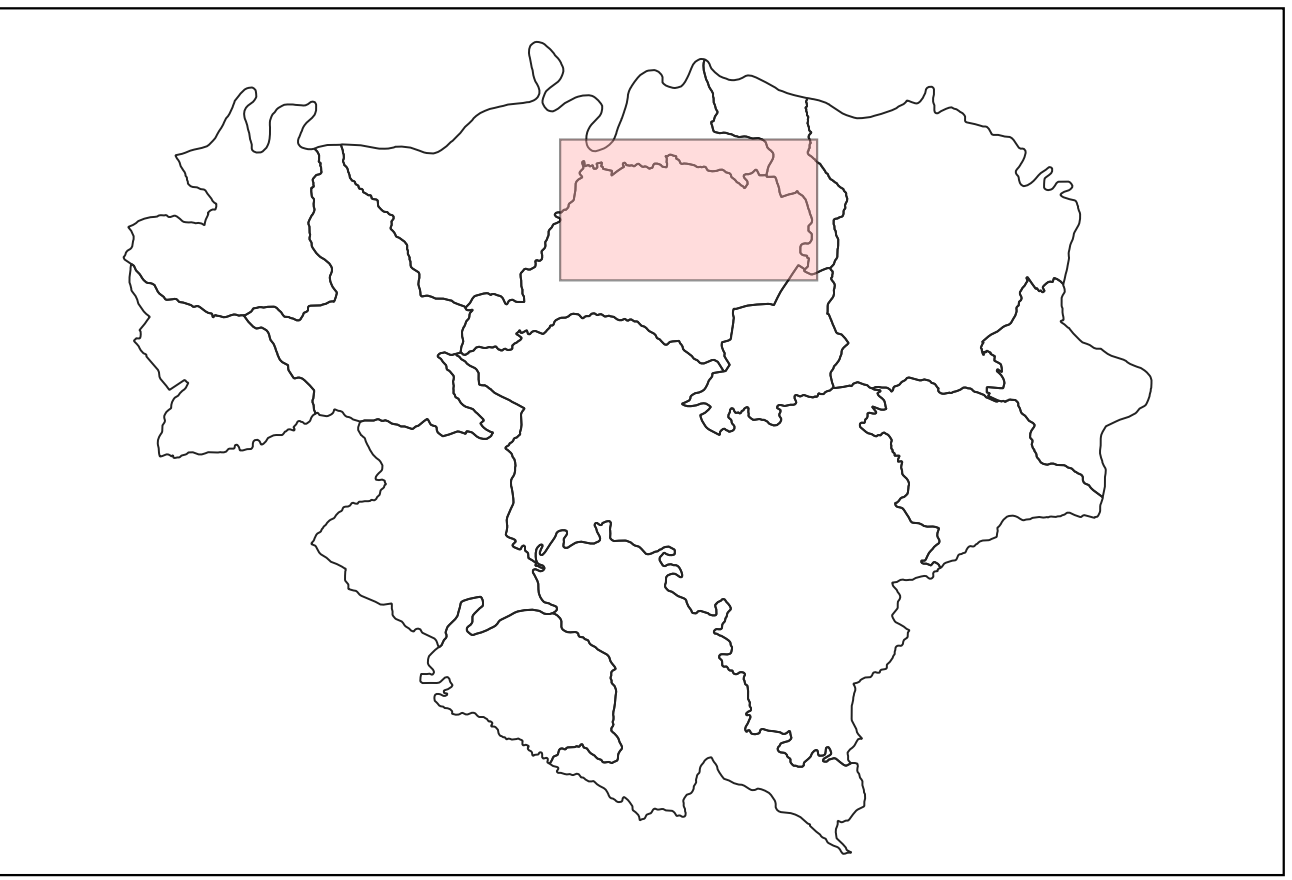
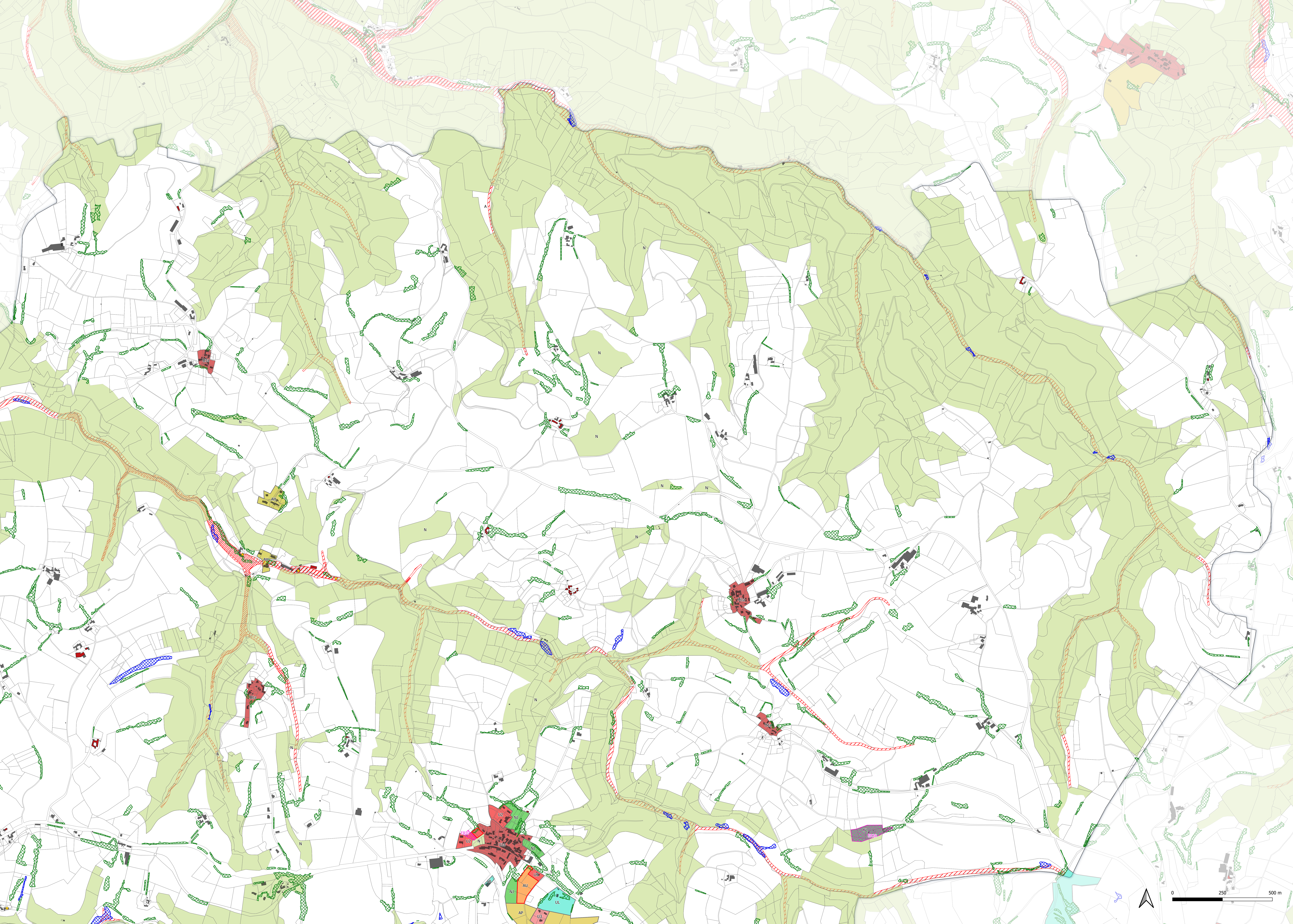




Légende

Zonage réglementaire

- A - Zones à vocation agricole
- AH - Secteurs habillés (sans caractère agricole), à l'intérieur des grands espaces agricoles où quelques nouvelles constructions sont autorisées
- AP - Secteurs agricoles d'intérêt paysager
- AU - Extensions à des fins d'habitat
- N - Zones naturelles et forestières
- NI - Secteurs de jardins familiaux
- NL - Secteurs de loisirs
- U1a - Autres centres bourgs et hameaux
- U2 - Extensions urbaines des bourgs et hameaux
- U3 - Extensions urbaines diffuses
- UL - Secteurs à vocation de sports et loisirs

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
- Haies à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Périmètre OAP

Prescriptions ponctuelles

- Patrimoine à préserver

Eléments informatifs

- PPRI - Zone Rouge

Tableau des emplacements réservés :

OBJET	CODE	BENEFICIAIRE
Création du cimetière	BR27	LE FRAYSSE
Accès au captage d'eau potable de la commune, accès au site d'escalade, parcelle du captage, aménagement du site d'escalade et de ses abords : Roc Saint-Michel	BR28	LE FRAYSSE

LE FRAYSSE NORD

Département du Tarn

Communauté de Communes
des Monts d'Alban et
Villefrancois

PLAN LOCAL
D'URBANISME
intercommunal

Echelle : 1:5500 ème

Plan de zonage

document modifié par arrêté du Président en
date du 05/03/2026